Règles de fonctionnement
Commission « Français »

Conformément aux statuts de l'Association Familiale de Lagnieu,

- ➢ Tous les bénévoles qui donnent des cours de français,
- ➢ Tous les candidats à l'apprentissage du français âgés d'au moins 18 ans,

doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un montant fixé par le Conseil d'Administration de l'Association Familiale de Lagnieu à 20€ en 2026-2027.

Celle-ci permet également de participer à d'autres activités au sein de l'Association Familiale, contre des carnets de 10 tickets achetés au local (voir la liste des activités sur le site de l'Association ou la Gazette).

Chaque bénévole de cette commission conservera les carnets de tickets achetés par les apprenants, sur lesquels leur nom sera apposé, et détachera un ticket à chaque cours en y inscrivant la date et son nom. Chaque bénévole devra également vérifier la date d'adhésion des apprenants, et ce pour gérer au mieux cette cotisation annuelle.

L'apprenant bénéficiera d'un premier cours gratuit qui permettra au bénévole d'évaluer son niveau et à l'apprenant de confirmer son désir d'adhésion à l'Association.

Les inscriptions se font généralement de septembre à juin.

Il a été créé un règlement intérieur signé entre l'apprenant et le bénévole qui est joint à la présente en annexe A.

Nous rappelons que les bénévoles s'engagent à donner de leur temps afin que l'apprenant puisse évoluer et progresser dans l'apprentissage du français que ce soit en expression écrite et orale, et compréhension écrite et orale.

Aucun bénévole ne pourra être tenu pour responsable d'un manque de progrès de la part de l'apprenant et l'apprenant ne pourra en aucun cas se retourner contre l'Association Familiale de Lagnieu ou le bénévole.

Les séances se feront au local de l'Association, au 14 rue des Écoles à Lagnieu. La salle devra rester propre, le lieu neutre et propice à l'étude de nos apprenants. L'Association Familiale de Lagnieu met à la disposition de la Commission Français la photocopieuse qui pourra servir aux exercices, aux devoirs à la maison... Le nombre de photocopies réalisées devra toutefois être inscrit dans le cahier prévu à cet effet.

Les cours de français sont d'une durée d'1 h 30. Ils sont généralement individuels mais peuvent être collectifs dans le cas bien entendu où les apprenants sont de même niveau.

En accord avec les apprenants, les bénévoles fixeront les dates et heures des cours, selon la disponibilité de la salle de l'Association Familiale et l'emploi du temps des parties. En cas de modification de date ou heure du cours, le bénévole devra en référer directement à l'apprenant par tout moyen à sa convenance, et vice versa.

Il pourrait arriver que l'apprenant demande au bénévole une attestation de présence aux cours de français ou un justificatif certifiant d'un certain niveau en français.

Ce type de demande devra être transmise au Président de l'Association Familiale de Lagnieu qui prendra la décision de l'établir ou pas. Une copie de la réponse à l'apprenant sera adressée par le Président au bénévole.

Le bénévole responsable de cette commission devra participer au Conseil d'Administration de l'Association (ou se faire représenter en cas d'absence).

Responsable Commission Français :

1e septembre 2026

Giovanna FRAU

Président de l'Association Familiale de Lagnieu 2026-2027:

Michel NICOLAS

Familles de France

TARIF ET RÈGLEMENT

- Adhésion à l'Association : 20 € pour la période du 1er septembre au 30 juin de chaque année. Cette adhésion ne concerne pas les formations d'une demi-journée ci-dessous. Cette adhésion ne sera pas remboursable après le 2ème cours (le 1er cours étant gratuit).
- Cours de 1h30 : 2 €

  Achat par carnets de 10 tickets soit 20 € pour un carnet, payable à l'avance et conservé par le formateur qui prélèvera un ticket à chaque cours même si le cours a été annulé par l'apprenant sauf si ledit cours a été annulé au moins 24h à l'avance par SMS.
- Formation d'une demi-journée : 10 €

  Payable au moment de l'inscription et non remboursable sauf si la formation a été annulée par le formateur (manque de candidats ou maladie) ou en cas de présentation d'un arrêt maladie ou attestation du médecin.
- Les cours ne seront dispensés qu'à la salle de l'Association, 14 rue des Écoles à Lagnieu.
- Il est bien entendu que le niveau de l'apprenant est soumis à sa présence régulière aux cours, à son implication personnelle notamment : les devoirs, les exercices, les révisions etc...Aucun formateur ne pourra être tenu pour responsable d'un manque de progrès de la part de l'apprenant et l'apprenant ne pourra en aucun cas se retourner contre l'Association Familiale de Lagnieu ou le formateur.

Fait à Lagnieu, le..... / ...../..... Signature de l'apprenant :

lu et approuvé

Association Familiale « Familles de France »
14 rue des Ecoles – 01150 LAGNIEU
Tél : 04 74 40 16 52

Annexe A

FORMULAIRE D'INSCRIPTION **Français Langue Etrangère**
SECTION ADULTES (+ de 16 ans)

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom..... Prénom .....

Date de naissance ..... Lieu de naissance .....

Adresse .....

.....

Code postal..... Ville .....

Téléphone.....

Mail.....

Profession .....

Marié(e) : OUI – NON Nombre d'enfants et âge.....

Formule choisie : Cours de 1h30: ☐ Formation de 1/2 journée : ☐

JOURS	**HORAIRES**	
Lundi	De	A
Mardi	De	A
Mercredi	De	A
Jeudi	De	A
Vendredi	De	A
Samedi	De	A

Association Familiale « Familles de France »
14 rue des Ecoles – 01150 LAGNIEU
Tél : 04 74 40 16 52